



Refus d'embauche et de paiement

Par **dani88**, le **13/09/2010** à **09:24**

Bonjour,

J'ai été contacté il y a un mois par le patron d'une petite entreprise forestière qui m'a proposé un emploi dans sa petite entreprise.

Il m'a mis le marché en main, il partait en vacances et n'avait personne avec le permis de conduire dans son équipe. Si j'acceptais de travailler pour lui et de conduire ses employés sur les lieux de travail, il m'embauchait à son retour.

Je précise qu'il m'avait donné 200€ d'acompte.

A son retour, j'ai eu la mauvaise surprise:

- 1/ De ne pas être embauché.
- 2/ De devoir me contenter de ces 200€, il a en effet refusé de me verser le reliquat de mon salaire.

Je me dois de préciser, qu'étant au RSA, et trop content d'avoir un emploi en vue, je n'ai même pas signé un quelconque document précisant mon embauche au moins temporaire.

Je m'en mords les doigts aujourd'hui et je voudrais savoir si j'ai un recours.

J'espère avoir été clair.

Merci pour la réponse

Par **laureline691**, le **13/09/2010** à **15:22**

Bonjour,

Un engagement verbal est valable ; il faut que vous puissiez prouver que vous avez travaillé .
Il conviendrait de lui faire un courrier afin qu'il s'explique et vous demander en m^eme temps le versement de votre salaire .

Par **dani88**, le **16/09/2010** à **09:20**

merci de la réponse.

je vais voir ça!